rement des propriétaires cultivateurs ou des fermiers qui, de père en fils, donnent ainsi le coucher dans leurs étables ou sur leurs fourrages aux malheureux qui le réclament. Non contens de se livrer a cet acte louable d'humanité, ils les admettent encore a leur foyer domestique, font sécher leurs vetemens et souvent meme partagent avec eux le souper frugal de la famille. Ces hommes compatissans, lorsque les temps sont heureux, ne considérent point comme un fardeau les services qu'ils rendent en cette occasion. Connaissant a peu-près tous les indigens qu'ils recoivent, les regardant en quelque sorte comme les habitans du logis, ils se trouvent suffisamment dédommagés par cette satisfaction intérieure qu'on éprouve toujours après une bonne action. Mais dans les années de disettes et de crise commerciale, telles que les dernieres, ils ne peut plus en etre de meme pour ces citoyens généreux. Les campagnes sont assaillies par des mandians de toutes espèce, fort souvant par des escrocs qui spéculent sur la crédulité publique et parfois aussi sur la terreur qu'ils savent inspirer. La position des hôtes habituels des pauvres devient extremement facheuses. L'hospitalité qu'ils ont donnée jusqu'alors par compassion, leur est impérieusement demandée ; et sous peine d'injures, de menaces ; dans la crainte d'accidens graves, ils sont forcés de recevoir chez-eux des inconnus, des hommes dangereux que la prudence leur commanderait de n'y point admettre, et que la prudence cependant les engage à ne pas refuser. Ils supportent ainsi le fardeau le plus pesant, l'impôt le plus onéreux, sans pouvoir soustrare en aucune manière.

Cet état de choses mérite d'être pris en sérieuse considération, non pas seulement a cause du préjudice qu'il porte à beaucoup de personnes qui sont les victimes de leur bienfaisance et de leur générosité, mais encore parce qu'il enlève à la société les garanties qu'elle a droit d'attendre contre la fainéantise et le vagabondage. En effet, en laissant jouir de l'asile offert par les cultivateurs à tous les mendians san distinction, on accordent d'une part, une prime à la paresse, et on s'expose de l'autre, à voir réunis dans des lieux commodes pour eux, en dehors de l'action de la police, des malfaiteurs et des gens dangereux qui peuvent, à leur aise, s'y concerter et former des complots contre les personnes et les propriétés.

Mais comment remédier à un pareil mal? doit-on supprimer les asiles? Non, sans doute. A l'époque où nous nous trouvons se serait un acte d'humanité blamable. La mendicité étant encore une malheureuse nécessité de nos temps, il faut en subir les conséquences inévitables, il faut savoir concilier, avec ce qu'exige le bien-être publique et les droits de chaque citoyen, les égards qui sont dus à la faiblesse, à la maladie ou au malheur.

Que les personnes charitables qui logent habituellement les indigens veuillent bien encore continuer cette bonne œuvre pour laquelle elles méritent notre reconnaissance ; mais que elles soient entourées de la protection des lois, que leurs demeures ne soient ouvertes qu'à l'indigence véritable, reconnue telle par l'autorité, et qu'on en éloigne tous les parasites dangereux, l'effroi des fermes et ces maisons isolées.

Les mesures à prendre pour arriver à ce résultat consisteraient 1°. à exiger ce tout mendiant qu'il fut porteur d'une plaque visible à tous le monde et muni d'un permis de mendier, avec signalement délivré par l'autorité supérieure et visé chaque fois par le Curé de la Paroisse ou l'indigent demanderai l'hospitalité ; 2°. à faire arrêter immédiatement comme vagabond, pour être livré à l'autorité judiciaire, tout individu demandant l'aumône sans y être autorisé.

ANECDOTES.

Un jour le marechal de Villars, fesant la visite de son champ entendit par hazard la conversation de deux officiers qui s'entretenaient familièrement. L'un d'eux pressait son camarade de venir dîner avec lui. je ne le puis, repondit l'autre, je suis invité a dîner aujourd'hui chez Villarses. Le marechal qui se trouvait derrière eux, dit aussitôt : à cause de mon rang de general et non à cause de mon merite dit-il, chez M. de Villars pardon, monseigneur, repondit l'officier je pensais que comme on ne dit pas monsieur de Cesar, on ne devait pas dire monsieur de Villars.

Un avocat italien, qui avait amassé, en huit ans, un pauvre million, fit batir un palais superbe: Chacun sent combien de souvenirs son luxe fit naitre a ses cliens : ils avaient de la peine a louer l'architecture de ce bel edifice. L'on trouva un matin, au-dessus de la porte, ces mots ecrits en forts gros caracteres :

Ex discordia civium concordia lepidum.

M. de Talleyrand — A une époque encore tres-peu éloignée ou les chefs suprême de l'administration avaient été remplacés sans but leurs premier fauteuils furent brisés, M. de Talleyrand en essayait un nouveau ou le haut de son corps reposait ; et, comme on le complimantait : " Ah! ce fauteuil, dit-il, est excellent ; il est comme le tems qui court, il fait hausser les épaules. "

A une epoque de la revolution Francaise, on était oblige de porter sur soi une carte de citoyens, ou de surete contenant son signalement.

Un vieux rentier de Paris voulut aller faire un tour a Montmartre, après avoir dîné chez son restaurateur En passant la barriere, on lui demanda sa carte. Comme il sortait peu, et qu'il ne connaissait guere les mesures que la police prenait alors, il crut qu'on lui demandait a voir la carte de son dîner. Quoique la chose lui parut singuliere, en Parisien docile, il se hata de la presenter.

Le bon homme qui devait l'examiner mit ses lunettes et commença de lire : " Tete de veau a la vinaigrette ....Hem ! ....c'est un peu cela, mais on a charge..... " Pieds de cochon a la Sainte-Menehould "..... He !..... c'est assez drole... ....." Poitrine de mouton braisee " .....oreille de sanglier..... ...Ma foi ! je n'y comprends pas grand chose. Passez citoyen Avec un pareil signalement, on n'est pas dangereux... ....

PRIERE DE L'IMPARTIAL.

ADRESSE' A L'ETRE-SUPREME.

Grand Dieu dont la bonté protège l'Univers,
Je viens pour mon pays t'implorer dans mes vers :
Quoiqu'il soit aux confins de ce vaste hémisphère
Et qu'il n'ait défriché qu'un petit coin de terre,
Le Canada pourtant peut espérer en toi,
Puis qu'il ne fut jamais infidèle à ta loi.
Si ses bons habitans, en te rendant leur culte
Jamais à ton saint nom n'ont fait la moindre insulte,
S'ils surent se garder de ses vaines erreurs,
Source si malheureuse et de sang et de pleurs,
Daigne sur ce Pays répandre ta lumière
Et pour son avenir écouter ma prière.
Peuplé de nations voisines autre fois,
Il les voit aujourd'hui se disputer leurs droits ;
Tous deux ayant quité leur première Patrie
Ils devraient, semble-t-il, vivre en douce harmonie.
Et chacun oubliant toute rivalité,
Chérir son compagnon, comme la Liberté.
Mais hélas ! tu le sais, une noire furie
A détruit parmi nous l'aimable sympathie.
Entre Whigs et Torys les esprit divisés
Semblent des ennemis, l'un à l'autre opposés :
Brandissant ses serpens, la discorde implacable
Souffle dans tous les Cœurs une haine indomptable ;
Toi dont la volenté dirige les destins
Arrête-la grand Dieu ! réprime ses desseins.
Déja plus d'une fois nos discordes civiles
Ont rougi le pavé de nos paisibles villes :
Déja les habitans de la même cité,
Se désignent entr'eux sous un nom détesté ;
D'un mot qui fut toujours, en tous lieux respectable
On veut changer le sens, le rendre méprisable.
On avait cru long-tems que l'Ange du bonheur
Pour le Canada seul réservait sa faveur
Il était ignoré, mais il était tranquille
Et de la sainte paix le veritable asile
Les tems sont bien changés !.... et le bonheur commun
Est pourtant, se dit on, le désir de chacun !
Exauce-les, grand Dieu ! fais que nos champs fertiles
Ne soient jamais troublés par les guerres civiles
Fais que le laboureur, au retour de ses champs,
Puisse embrasser en paix sa femme et ses enfans!
Puisse les deux partis a tes ordres fidèles
Finir leurs differens, oublier leurs querelles.

Arbitre souverain des saisons et du tems
Nous t'implorons aussi contre les durs autans ;
Vois tomber en floccons la neige qui menace
De changer le pays en une mer de glace!
Sous les memes degrés, on voit d'autres climats
Ignorer la rigueur de nos apres frimats.
Fais-nous jouir, grand Dieu ! de la chaleur aimable,
Qui fait de ces pays un séjour délectable.
De ce charmant climat nous sommes descendans
Et redoutons le froid comme ses habitans !

L'IMPARTIAL.

Laprairie, Jeudi, 11 Decembre 1834.

Nous attendions tous les jours nos papier de New-York. L'exactitude de nos correspondants nous fesait esperer de les recevoir regulièrement et de pouvoir en consequence donner a nos lecteurs des nouvelles fraiche d'Europe. Mais il est probable que la difficulte de chemins et des traversees par eau auront entrave et retardé l'arrivee de nos papiers. Nous ne pouvons donc ni faire aucun reproche à nos correspondans, ni satisfaire la curiosite de nos lecteurs. Nous esperons les dedommager dans notre premier numero.

DE LA RELIGION CHRETIENNE.

Plusieurs personnes respectables et même des ecclésiastiques, nous ayant exprimé le désis de trouver le tems en tems dans notre journal des notions générales sur la religion, nous nous empressons de nous rendre a leurs vœux : l'article suivant commence l'exécution de cette promesse.

La religion chrétienne, appelée ainsi du nom de Christ, qui l'a établie, est le culte que les Canadiens, et plusieurs autres peuples rendent a l'Etre-suprême, auteur de toutes les merveilles que la création présente à nos regards, et dont nous ne pouvons connaître l'origine que par sa révélation.

La religion chrétienne, en nous faisant communiquer spirituellement avec l'être infini, dont elle retrace les glorieux attributs, élève notre ame et ajoute à notre dignité d'homme. Elle nous console dans les misères inseparables de la vie, et nous montre audelà comme notre veritable but une félicité parfaite.

Comme moyen de civilisation, la religion mérite tous nos respects, car c'est elle qui a tiré le monde de la fange, de l'ignorance et la placé sur la route de toutes les découvertes utiles.

N'est-ce pas elle encore qui nous apprend à résister a nos penchans vicieux et désorganisateurs? qui nous enseigne nos devoirs envers les autres? qui donne à nos lois civiles le plus puissant appui, la plus forte sanction, en réglant la conscience, ce for intérieur sur lequel les lois ne peuvent rien?

Etant ainsi l'une des basses principales de l'ordre sociale, elle doit a ce titre faire partie de l'éducation des citoyens. Où trouver en effet un plus parfait modèle à proposer aux hommes que Jésus-Christ, dont la vie fut un tableau vivant de toutes les vertus sociales? Si la vie de socrate est d'un homme, a dit Rousseau, celle de Jesus-Christ est d'un Dieu.

Fils de l'Eternel et son représentant sur la terre pendant le cours de sa vie, Jésus-Christ est lui-même aujourd'hui représenté par son église, qui se compose de tous les fidèles qu'une même foi unit a ses doctrines.

Le siége de cette église est à Rome. C'est là que veille sur toute la Chrétienté un des successeurs de St-Pierre, son premier chef, l'un des douze apôtres dont Jesus-Christ fit choix pour annoncer son évangile aux nations, lors-qu'il serait monté au ciel.

On distingue dans la religion chrétienne :

1°. Les dogmes ou fondemens de la croyance qu'elle commande, telle que la toute puissance de Dieu la Divinité de Jésus-Christ, sa résurrection, etc.

2°. L'évangile et la morale évangélique, qui retracent les actions et les doctrines de Jesus-Christ et de ses apôtres.

3°. L'exercice du culte ou l'ensemblage des cérémonies intérieures, par lesquelles on rend hommages à la divinité.

4°. La dissipline ecclésiastique, qui concerne particulièrement les affaires de l'église et ses ministres